

**Bureau syndical du
 16 Décembre 2021**

**DELIBERATION N° 2021-12-095
 Attribution de la bourse
 SYVADEC au lauréat du prix U Premiù**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à neuf heure quarante-cinq, le bureau syndical convoqué le dix décembre par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	11	12	

Présents :

GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et VIVONI Ange-Pierre.

En visioconférence :

MARIOTTI Marie-Thérèse

Absent excusé :

Jérôme NEGRONI (a donné pouvoir à M. Don-Georges GIANNI)

Absents :

MATTEI Jean-François, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **28/12/2021**

et de la publication de l'acte le : **28/12/2021**



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211216-2021-12-095-DE
 Date de télétransmission : 28/12/2021
 Date de réception préfecture : 28/12/2021

